

Affaire n°2020-048

**RECENSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION
RECUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS VACATAIRES**

Je vous informe que depuis 2004, conformément à la loi du 27 Février 2002, la Commune organise en collaboration avec les services de l'INSEE, le recensement d'un échantillon de la population. Ce recensement a lieu tous les ans dans les communes de plus de 10 000 habitants, mais s'effectue par tranche de 8 %.

En 2021, la période du recensement débutera en Janvier pour se terminer en Mars.

Dans le cadre de cette opération, le Maire doit désigner des agents recenseurs qui devront obligatoirement participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE, avant la phase d'enquête prévue du 4 Février au 13 Mars 2021.

Il est envisagé pour Bras-Panon, le recrutement de 3 agents recenseurs en qualité de vacataires et selon le mode de rémunération suivant :

NATURE DES ACTIVITES	MODALITES DE REMUNERATION
Formation assurée par l'INSEE	20 € par demi-journée de formation
Tournée de reconnaissance	54 € net par jour
Opération d'enquête sur le terrain	Paiement au rendement au prorata du nombre de feuilles collectées et renseignées : <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de logement 2.00 € brut • Bulletin individuel 1.50 € brut • Feuille de logement non enquêté 0.45 € brut
Frais de déplacement	Forfait de 100 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De M'AUTORISER à lancer un appel à candidatures pour le recrutement de 3 agents recenseurs vacataires,
- D'AUTORISER les modalités de rémunération ci-dessus proposées,
- D'AUTORISER l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Collectivité,
- De M'AUTORISER à signer tous documents afférents à cette affaire.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740624-20200923-2020-048-AI
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020